



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orientation scolaire et professionnelle

Question écrite n° 11087

Texte de la question

M. Jean-Claude Bouchet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'option découverte professionnelle en classe de 3e (DP3). Le délégué interministériel à l'orientation a remis au ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement ainsi qu'au ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche du précédent gouvernement un schéma national de l'orientation et de l'insertion professionnelle, le 27 mars dernier. Ce schéma a inscrit l'absolue nécessité de mettre en adéquation la formation dispensée aux élèves et étudiants avec la réalité des besoins du marché de l'emploi. Pour ce faire, ce rapport préconise quatre objectifs, qui sont : la réduction du nombre de jeunes sortant du système scolaire sans qualification ; la réduction sensible du nombre de jeunes quittant l'enseignement supérieur sans diplôme ; la réduction du délai d'accès à l'emploi des jeunes ; une plus grande diversité sociale sur tous les parcours. Pour atteindre de tels objectifs, le rapport recommande notamment la mobilisation de tous les acteurs, et en particulier celle des entreprises. Plusieurs organisations professionnelles ont répondu à cet appel et n'ont pas hésité à solliciter leurs adhérents dans le cadre de la DP3. Cette découverte a pour but de faire connaître aux élèves les différentes opportunités de carrières professionnelles qui s'offrent à eux afin qu'ils puissent entrevoir le plus objectivement possible leur future évolution professionnelle. Toutefois, la DP3 n'est pour l'heure que facultative mais devrait être élargie à court terme à toutes les classes de 3e. Ce schéma propose donc pour atteindre ses objectifs toute une série de mesures et, entre autres, que la DP3 soit rendue obligatoire à tous les élèves à raison de deux heures hebdomadaires en moyenne, sans augmenter le nombre d'heures obligatoires, et ce à compter de la rentrée de 2009. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si ce schéma est toujours d'actualité et si la semaine de stage en entreprise pour les classes de 3e ne pourrait pas être intégrée à la DP3.

Texte de la réponse

La meilleure connaissance par tous les élèves du monde de l'entreprise, des métiers et des voies de formation est une priorité du ministre de l'éducation nationale, en tant que facteur favorisant l'égalité des chances. Depuis son entrée en vigueur, en 2005, l'option de découverte professionnelle (3 heures hebdomadaires) attire de plus en plus d'élèves. La couverture territoriale s'effectue progressivement et aujourd'hui, plus de 70 des collèges la proposent. La classe de troisième réunit déjà d'autres occasions, pour tous les élèves, de connaître le secteur du travail et de construire une orientation éclairée : la séquence d'observation et l'entretien d'orientation. Il a été décidé de commencer en amont en instaurant pour tous les collégiens dès la classe de cinquième un parcours de découverte des métiers et des formations. Ce parcours sera ponctué d'étapes métiers : visites d'information dans les entreprises pour les élèves de cinquième, de journées de découverte des formations dans des lycées d'enseignement général et technologique, des lycées professionnels ou des centres de formation d'apprentis pour les élèves de quatrième, complétant ainsi l'offre de la classe de troisième.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bouchet](#)

Circonscription : Vaucluse (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11087

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 20 novembre 2007, page 7186

Réponse publiée le : 4 mars 2008, page 1857